SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260708-DCM2026_054-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-054– Acquisition d'un ensemble de deux modulaires à la communauté de communes ANJOU LOIR et SARTHE

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	23	15	pour : contre :	29 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : Jeudi 02 juillet 2026
L'an deux mille vingt-six, le huit juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Michel CROCHET, Paulette LAMBERT, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Yvan LE NEVE, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Virginie TOUZARD, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Loeiza LE GAL, Gérard LELOUP, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Pouvoirs : Gaspard GUCCIARDI a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Mélody LAY a donné pouvoir à Luc JEROME, Camille LAMOUR a donné pouvoir à Carole RAMAUX, Chantal CHARRERON a donné pouvoir à Kahina SAADI, Eric MAHE a donné pouvoir à Gérard LELOUP, Cécilia VENET-LASNIER a donné pouvoir à Vincent TANGUY

Absence : Gaspard GUCCIARDI, Mélody LAY, Camille LAMOUR, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Cécilia VENET, LASNIER

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

La Commune de Surzur souhaite procéder à l'acquisition de deux modulaires proposés à la vente par la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe sur la plateforme Agora Store. Ces équipements, identifiés en avril 2026, présentent un intérêt pour la restructuration des installations sportives communales.

Une étude technique et administrative, complétée par une visite sur site le 26 avril 2026 et des échanges avec les services de la Communauté de Communes, a confirmé leur adéquation avec les besoins des clubs de rugby et de football locaux. Le projet vise à transformer ces modulaires en vestiaires sportifs, dans une logique de fonctionnalité, de maîtrise des coûts et de valorisation du réemploi.

Un permis de construire a été déposé avant l'échéance du 30 avril 2026, conformément à la réglementation applicable, notamment au regard de la réglementation environnementale RE2020 entrée en vigueur le 1er mai 2026.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260708-DCM2026_054-DE

Ce projet a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire en date du 26 mai 2026.

L'acquisition de ces modulaires permettrait de répondre à un besoin identifié des clubs de football et de rugby, tout en s'inscrivant dans une démarche de réemploi et de coopération territoriale, conforme aux objectifs de développement durable. Le prix proposé, fixé à 60 000 €, s'inscrit dans une logique de maîtrise des dépenses publiques.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux compétences du conseil municipal et du maire ;

VU le Code de la construction et de l'habitation et la réglementation environnementale RE2020 ;

VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire en date du 26 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition des deux modulaires répond à un besoin identifié pour la restructuration des installations sportives communales ;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans une démarche de réemploi et de coopération territoriale, en cohérence avec les objectifs de développement durable ;

CONSIDÉRANT que les études techniques et administratives menées, incluant le dépôt d'un permis de construire, ont confirmé la faisabilité du projet dans le respect des normes en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le prix d'acquisition de 60 000 € est conforme aux conditions proposées et permet une gestion optimisée des deniers publics ;

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE l'acquisition par la Commune de Surzur auprès de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe d'un ensemble de deux modulaires au prix de 60 000 € (soixante mille euros) ;

CHARGE Madame le Maire, ou son représentant, de signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition, y compris les conventions afférentes ;

DIT que les crédits nécessaires à cette acquisition, d'un montant de 60 000 €, sont inscrits au budget communal et imputés sur le chapitre budgétaire correspondant ;

1, Place Xavier de Langlais, 56450 SURZUR – Téléphone – 02 97 42 12 52
Télécopie : 02 97 42 03 54 – Courriel : mairie@surzur.fr – www.surzur.fr

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260708-DCM2026_054-DE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 09 juillet 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 09/07/2026 Qualité : Maire  Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX